

Compte Rendu du Conseil Municipal

Jeudi 6 novembre 2014

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET,

Mesdames Nathalie CAUSSE, Sylvie CHAMBOULEYRON, Chantal CORTOT, Isabelle DEVRESSE et Sylvette FOUBERT.

Messieurs : François FAURE, Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL et Jean-Luc VEDRINES.

Absent excusé : Etienne DIVOUX.

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES

1-TARIFICATION DE LA CANTINE 2015:

Lors de la précédente mandature, le 14 mai 2009, sur proposition de Pierre FESQUET, Maire de la commune, le conseil municipal à l'unanimité avait voté une baisse du prix du repas à la cantine pour soutenir les parents d'élèves.

Le prix était fixé à 2.60€ soit une baisse de 18%. Le prix est inchangé depuis cette date.

Estimatif des coûts actuels de la cantine:

Service de la cantine :

- Facturation des Repas par le collège : 5 500 €
- Transport repas 7 352 €
- Service ASEM : 1 440 €
- TOTAL 14 292 €

Participation des parents : 3 775.21 €

- Tarif enfant : 2.60 €
- Tarif enseignant 4.42 €
- Tarif commensaux 5.69 €

Actuellement, la charge pour la commune est donc de 10.516.79€ pour 1.450 repas annuel.

Il est proposé une augmentation de 4% soit un prix pour les enfants de 2.70€.

N'ayant pas eu d'augmentation depuis plus de 5 ans, cette augmentation représente du 0.73% l'an.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

2- TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015:

La commune doit faire son zonage d'assainissement, cette opération consiste à répertorier les zones susceptibles de bénéficier de l'assainissement collectif de la commune à savoir :

- Le village de St Roman de Tousque
- Le lotissement Mas Del Fesc
- Les immeubles de la Mairie

La mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au niveau intercommunal nécessite aussi de répertorier les zones où l'assainissement non collectif est en place et susceptible d'être utilisé.

Pour la commune, le service d'assainissement dont bénéficient certains habitants n'est pas équilibré.

L'analyse du compte administratif « assainissement » fait ressortir les éléments suivants :

- L'amortissement des infrastructures, réseaux, station s'élèvent annuellement à **6 000 €**,
- Le coût d'entretien de la station (vidange tous les 4 ans, nettoyage des plateformes s'élèvent annuellement à **1 500 €** (15 h agents/anx 22 € = 330 € + 24 hx 22 € = 528 € (3 nettoyages/an),
- Les recettes afférentes à l'assainissement s'élèvent à **4 600 €** H.T.pour l'année 2013.

Il serait nécessaire que ces dépenses et recettes s'équilibrent pour éviter que les recettes du budget communal (tous les habitants) abondent le budget « assainissement » (concerne uniquement les abonnés qui utilisent le collectif).

L'assainissement non collectif est à la charge du propriétaire et il est bien plus coûteux. De plus ces assainissements non collectifs devront être conformes dans les années à venir, entraînant un investissement important pour certaines personnes.

Pour pallier à cette différence de régime et tendre vers l'équilibre du budget assainissement, la solution suivante est proposée (le prix actuel du m3 assainissement est facturé à 1.01 €/m3 HT) :

- Constitution d'une part fixe : 40 €
- Constitution d'une part variable : 0.50 €/m3

Prévisionnel :

| | |
|---------------------|-------------------|
| 84 abonnés x 40 € = | 3 360.00 € |
| 5000 m3 x 0.5€ = | 2 500.00 € |
| Total | 5 860.00 € |

L'équilibre se faisant en 2016.

Pour actuellement 100 m3 = 100 €

Pour 100 m3 réformé = 40 € + 0.5 € x 100 m3 = 90 €

Après discussion, le conseil municipal décide l'équilibre dès la première année et propose :

- Une part fixe à 50 € correspondant à un abonnement
- Une part variable de 1 à 120 m3 = 0.60 €
- Au-delà de 120 m3 = 1 €

Exemple de consommation :

1 foyer consommant 10 m3 en 2014 = 10.10 € En 2015 = 56 €

1 foyer consommant 60 m3 en 2014 = 60.60 € En 2015 = 86 €

1 foyer consommant 120 m3 en 2014 = 121.20 € En 2015 = 122.00 €

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

3- AVENANT REHABILITATION MAIRIE :

Dernier avenant pour l'aménagement de la Mairie : reprise des chenaux et pose d'une desserte supplémentaires sur la façade côté gardon,

Coût de l'opération 676,00 € HT

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- DECLASSEMENT VOIE COMMUNALE :

Déclassement des voies communales 23 et 24 qui desservent le captage et le réservoir de la Boissonnade.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- MAINTIEN DES POUVOIRS DE POLICE (voirie et habitat) :

Par la loi, par arrêté, par circulaire préfectorale et par courrier du Préfet, un transfert des pouvoirs de police lié à l'exercice de la compétence voirie et ceux liés à la compétence habitat entre la commune et la communauté de communes est acté s'il n'y a pas de délibération contraire de la commune.

La Commune de Moissac Vallée Française exprime son opposition au transfert de pouvoirs dans ce cadre.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- EMPRUNT 30 000 € : ARBOUSSE/LA ROUVIERE

Concerne le financement de la mise en conformité en eau potable d'Arbousses et la Rouvière. Pour Arbousses, le terrassement débute en novembre et la pose des canalisations début 2015.

Proposition des banques :

CAISSE EPARGNE : TRIMESTRIEL

| | | |
|-------------|---------------|---------------|
| MONTANT | 30 000 € | 30 000 € |
| DUREE | 15 ANS | 20 ANS |
| TAUX | 2.77 % | 3.10 % |
| ECHEANCE | 612.75 € | 504.59 € |
| COUT | 6765.00 € | 10 367.20 € |

Proposition valable jusqu'au 10 novembre 2014

Frais de dossier : 60 €

Ligne de trésorerie : 100 000 € - 1 an-

Décompte des intérêts : montant utilisé x nb de jours réels d'utilisation du mois/360 x index x majoré d'une marge

Index : EURIBOR 3 mois moyenné-

Marge +1.80%

Commission engagement : 0.30 % du montant mis à disposition

Commission de non utilisation : 0.10 % si aucun tirage n'a été effectué : 100 €

CREDIT AGRICOLE :

| MONTANT | DUREE | TAUX AN | ECHEANCE | TOTAL | TAUX TR | ECHEANCE | TOTAL |
|----------|-------|---------|------------|-----------|---------------|----------|-----------|
| 30 000 € | 15 | 2.94 % | 2 502.10 € | 7 531.56€ | 2.93 % | 619.70 € | 7181.85€ |
| 30 000 € | 20 | 3.26 % | 2 065.25 € | 11305.08€ | 3.24 % | 511.00 € | 10879.68€ |

Frais de dossier : 0.15 % du montant emprunté soit : 4 500.00 €

Ligne de trésorerie : 100 000 € - 1 an –

Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenne du mois précédant le mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M-1)

Marge : + 2.20 %

Commission d'engagement ou de non utilisation : néant

Frais de dossier : 0.20 % du montant accordé : 200 €

Pour la proposition de la CAISSE D'EPARGNE :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7-PRESENTATION DU NOUVEAU SITE DE LA COMMUNE :

Comme exposé dans le compte rendu du conseil de juin, nous sommes dans l'obligation de faire évoluer le site internet de la commune.

Nouvelle adresse : moissac-vallée.fr.

Philippe GODE qui assure la gestion du site en a revu la présentation et la pagination, le rendant plus ergonomique, plus convivial et plus moderne.

Une présentation en est faite en conseil, ce qui permet aux conseillers de poser des questions, d'échanger et de proposer des pistes d'amélioration.

8-ASSURANCE STATUTAIRE :

Le contrat groupe actuel arrive à terme le 31 décembre 2014, aussi eu égard à la réussite du précédent marché, le centre de Gestion s'engage à mettre en place un nouveau contrat d'assurance groupe ouvert.

Le Centre de Gestion veillera à ce que le contrat qui ressortira de cette consultation permette de bénéficier d'avantages similaires voire supérieurs à ceux dont bénéficiaient les communes.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9-CHARTRE FORESTIERE ET PROJET EON :

Echanges entre conseillers sur ces 2 dossiers d'actualité.

Un atelier de travail a eu lieu à Florac le 16 octobre dernier pour lutter contre le projet E.on d'une centrale à biomasse à Gardanne (13). Participaient à cet atelier une trentaine de personnes, à titre individuel, ou en tant que représentants de collectifs de lutte contre le projet, ou d'associations et collectifs mobilisés pour la défense des forêts. Etaient présents quelques élus des Cévennes à titre individuel.

Ces sujets seront traités lors d'un prochain conseil.

10-DIVERS :

- BUDGET 2015 : Prévoir les réalisations futures et les améliorations : voirie, bâtiments, préau de l'école, alimentation en eaux, village de vacances,....
- VILLAGE DE VACANCES : Etudier la mise en conformité « handicapé » d'un ou 2 gîtes dans un premier temps.
- JOURNEE DU 11 NOVEMBRE : Cérémonie à 11h et apéritif offert par la Municipalité à partir de 11h45. les plaques du monument aux morts ont été restaurées par le Studio JMP de Nîmes.
- CCAS : Organiser la distribution de bois de chauffe et des cadeaux de Noël.

Fin de la séance à 01h00.